Zeitschrift: Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève

Herausgeber: Société d'histoire et d'archéologie de Genève

Band: 4 (1914-1923)

Heft: 4

Rubrik: Mémoires, rapports, etc.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Mémoires, Rapports, etc.

présentés à la Société

du 9 novembre 1916, au 3 mai 1917

844. — *Séance du 9 novembre 1916.*

Pierre d'Airebaudouze, seigneur du Cest (1557-1627), auteur des « Chroniques de la cité de Genève », par M. Paul-E. MARTIN.

Quel est l'auteur des « Chroniques de la cité de Genève » contenues au manuscrit n° 231 de la bibliothèque de la Société d'histoire, dit manuscrit de Septenville, du nom de son donateur ?

M. Paul Martin a voulu répondre à cette question posée, en 1886, par M. Eugène Ritter, dans l'étude qui précède la publication de huit chapitres des dites chroniques (*Chroniques de Genève écrites au temps du roi Henri IV*, M. D. G., t. XXII, p. 241-273). Il apporte tout d'abord quelques précisions à la préface que M. Ritter terminait par une attribution hypothétique au pasteur Simon Goulart (1543-1628). Le manuscrit de Septenville est bien un autographe. Les Archives d'État en possèdent une copie (Ms. hist. 147) toute entière de la main du commissaire-général Barthélemy-Pierre Noël (1746-1814). La composition de l'ouvrage dans son ensemble doit être placée entre les années 1598 et 1618. M. Ritter proposait pour la date de la rédaction des « Chroniques », les environs de l'an 1600. C'est là une hypothèse parfaitement plausible mais que l'examen du manuscrit ne permet pas de transformer en certitude.

L'identification de l'auteur, par contre, est certaine, ainsi que le démontre M. Martin, à l'aide d'une comparaison des écritures et d'une note marginale de la liste des syndics, pour l'année 1510, liste placée à la fin du volume et de la même main que celle qui a écrit les « Chroniques » : C'est le conseiller genevois Pierre d'Airebaudouze, seigneur du Cest, connu plus simplement de ses contemporains sous le nom de « Monsieur Du Cest ».

Pierre d'Airebaudouze, né à Genève, en 1557, entra au Conseil des Deux-Cents en 1590, à celui des Soixante en 1599; en 1605 il fut nommé procureur général ; membre du Petit Conseil et procureur de l'Hôpital en 1610. Sa mort, survenue le 8 mars 1627, mit un terme à une carrière fort remplie dont M. Martin retrace les principales activités.

Magistrat dévoué, Pierre d'Airebaudouze a été aussi apprécié comme juriconsulte et comme humaniste ; mais son œuvre latine n'avait pas

conservé le souvenir de son origine genevoise, jusqu'à ce que M. Alphonse Rivier eût reconstitué la véritable personnalité et la bibliographie de *Petrus ab Area Baudoza, Cestius*[1].

845. — *Séance du 23 novembre 1916.*

Une nouvelle station paléolithique au pied du Grand Salève, par MM. Raoul MONTANDON et Louis GAY. — Paraîtra dans les *Archives suisses d'anthropologie générale.*

Pictet de Rochemont en Angleterre (1787), d'après la relation de voyage de Prevost-Dassier, par M. Fernand AUBERT. — Impr. dans l'*Indicateur d'histoire suisse*, 47me année (1916), p. 256-268; tiré à part, Berne, 1917, in-8, 12 p.

Trois lettres de Pictet de Rochemont relatives à la délimitation du nouveau territoire genevois (juin 1816), communiquées par M. Victor VAN BERCHEM.

M. Victor van Berchem donne lecture de trois billets adressés par Pictet de Rochemont à Saladin-de Budé, syndic de la Garde et président de la Commission des travaux publics. Ces pièces, tirées des Archives du château de Crans, sont datées des 29, 30 mai et 5 juin 1816. Elles sont relatives à la délimitation, sur le terrain, du territoire acquis à la Suisse et au canton de Genève par le traité de Turin. Pour cette opération, Pictet de Rochemont avait été nommé commissaire-délimitateur par le Directoire fédéral, tandis que le roi de Sardaigne avait désigné l'un des négociateurs sardes du traité, le chevalier Provana de Collegno. Les billets de Pictet fournissent quelques détails intéressants sur ce travail, commencé à Hermance et poursuivi tout le long de la nouvelle frontière jusqu'au Rhône, du 5 au 15 juin. Ils montrent avec quelle conscience et quel dévouement Pictet s'acquitta de sa tâche délicate, complément indispensable de l'œuvre qu'il avait accomplie à Turin.

846. — *Séance du 14 décembre 1916.*

Enquête sur l'activité du Comité révolutionnaire élu le 19 juillet 1794, ses arrêtés, ses publications (19-22 juillet), par M. Ed.-L. BURNET.

[1] *Pierre d'Airebaudouze Du Cest, jurisconsulte genevois (1557-1627)*, *Revue de législation* (1870), p. 56-73; cf. *France protestante*, 2e édition, t. I, col. 66-69.

L'insurrection qui éclata à Genève dans la nuit du 18 au 19 juillet 1794 a ceci de particulier qu'elle ne renversa pas le gouvernement établi. Elle plaça seulement, à côté de celui-ci, comme un second gouvernement qui prit pour lui la direction de la politique intérieure, et laissa à l'autre l'administration proprement dite. Ce gouvernement supplémentaire, qui changea de forme à plusieurs reprises, fut d'abord représenté par un Comité de sept membres élu par les insurgés le 19 juillet, et qui resta en fonctions jusqu'au 22 à midi. Il avait pour mandat, « d'organiser la révolution », tâche qu'il remplit assez mal pour diverses raisons et en tout premier lieu par le peu de temps dont il disposait. Son œuvre principale fut la création du Tribunal révolutionnaire, chargé de juger les détenus que les insurgés avaient entassés par centaines dans des prisons de fortune, le grenier à blé de Chantepoulet et le hangar d'artillerie. Il faut remarquer, qu'il entra dans cette création une pensée de préservation. Les esprits, en effet, étaient tellement montés dans une partie de la population, qu'on redoutait un massacre général des prisonniers, comme il s'en était fait un à Paris, moins de deux ans auparavant. Le registre des délibérations du Comité du 19 juillet n'existe plus; M. Burnet a recouru pour étudier l'activité de ce corps à un certain nombre de pièces, qui se trouvent dispersées dans divers documents du temps. Ces documents sont au nombre de cinq, dont quatre manuscrits: 1° le registre des délibérations du Conseil administratif, 2° et 3° les journaux de Dunant et de Léonard Bourdillon, 4° une brochure intitulée: *Les malheurs de Genève*, 5° enfin et surtout, un fragment du registre des délibérations du « Club de l'Imprévu sans tache » conservé à la Bibliothèque publique et universitaire dans les papiers Bourdillon. M. Burnet a terminé son enquête par une courte biographie des sept membres du Comité et par un exposé de l'état politique de Genève, au moment où il résigne ses pouvoirs. A ce moment, les citoyens formaient deux peuples superposés: en bas, les adversaires du régime, désarmés et privés jusqu'à nouvel ordre de tous droits politiques, au-dessus, la *Nation révolutionnaire*, qui seule jouissait de ces droits. Celle-ci était organisée militairement et fortement constituée, mais elle manquait d'homogénéité. Elle renfermait, en effet, des éléments très disparates, les premiers insurgés et les gens de leur sorte, puis des Révolutionnaires beaucoup plus modérés, qui s'étaient joints à l'insurrection le 19 juillet et les jours suivants, les uns par crainte, d'autres par tactique, pour tempérer le mouvement.

MM. Louis BLONDEL et Paul MARTIN donnent des renseignements sur l'état actuel de la question de l'Evéché et sur un projet de terrasse présenté par M. Baudin dans le *Heimatschutz* [1].

[1] Novembre 1916.

847. — *Séance du 11 janvier 1917.*

Rapport du président (M. Frédéric GARDY) et du trésorier (M. Henry NECKER).

Election du comité : MM. Albert CHOISY, président; Paul-E. MARTIN, vice-président; Louis BLONDEL, secrétaire; Henry NECKER, trésorier; Ernest CHAPONNIÈRE, bibliothécaire; Victor VAN BERCHEM; Lucien CRAMER; Frédéric GARDY; Raoul MONTANDON.

Trois auteurs genevois oubliés ou peu connus : Jérôme Vittorio (1609), Claude Huart (1725), Jean-Louis Mallet-Butini (1797-1823), par M. Eugène RITTER.

1° **Jérôme Vittorio**. Senebier, dans son *Histoire littéraire de Genève*, a omis de mentionner Jérôme Vittorio et son livre intitulé : *Tesoro de las tres lenguas, francesa, italiana y espanola. — Thresor des trois langues, françoise, italiene et espagnolle, par Hierosme Victor, Bolonois.* A Genève, MDCIX.

Il est vrai qu'une des éditions de cet ouvrage porte la date de 1606. Mais M. Ferdinand Brunot (*Histoire de la langue française*, III, 82, note) a montré que cette date de 1606 est impossible, et par conséquent, fautive; sans doute il faut lire : 1616. — Comme le nom de Genève n'était pas en bonne odeur dans les pays catholiques, certains exemplaires de cette édition de 1606 (1616) et de celle aussi de 1671, sont datés de Cologny, en vue de faciliter la vente.

M. John Galiffe (*Notices généalogiques*, tome 5e) a publié la généalogie de la famille Vittorio, qui n'a eu à Genève que deux générations. Le prénom de Jérôme a été porté par deux de ses membres : Noble Jérôme Vittorio, de Bologne, marchand, qui se maria en 1573 à Genève, et qui fut, l'année suivante, reçu bourgeois de cette ville; il est mort le 3 août 1611, « de longue infirmité, âgé de 84 ans », dit le registre des décès ; il a été père de sept enfants, parmi lesquels Jérôme Vittorio, baptisé le 11 janvier 1582. Un acte notarié du 30 septembre 1616 (Etienne de Monthouz, XXX, 251 : procuration donnée par Julie, Elisabeth et Judith Vittorio à leur frère Jérôme) désigne celui-ci comme « marchand résidant en Hollande » ; il était mort en 1656, quand sa sœur Judith fit son testament, où elle lègue 150 florins à chacun des enfants de feu son frère Jérôme.

L'auteur du *Thresor des trois langues* n'est pas le père : il est invraisemblable qu'il ait fait à 82 ans ses débuts en littérature ; c'est son fils, qui était en 1609 âgé de 27 ans.

Le *Thresor des trois langues* n'est pas une œuvre originale. Comme l'a reconnu M. Brunot, c'est seulement la reproduction, accompagnée d'une traduction en italien, du *Trésor des deux langues espagnole et françoise*, de César Oudin. Vittorio, dans la première partie, a ajouté à côté de chaque mot espagnol traduit en français, sa traduction en italien ; et de même, dans la seconde partie, à côté de chaque mot français traduit en espagnol, sa traduction en italien.

Vittorio laissait un *desideratum*. Tandis qu'Oudin avait donné tout ce qu'on pouvait lui demander : un dictionnaire français-espagnol et un dictionnaire espagnol-français. Vittorio, en reproduisant ces deux dictionnaires, et en y ajoutant à chaque mot une traduction italienne, n'avait pas achevé ce que son titre semblait annoncer ; il lui restait à rédiger un troisième dictionnaire, où chaque mot italien aurait été suivi de sa traduction en français et en espagnol. Il s'est épargné la peine de combler cette lacune ; son œuvre était ainsi incomplète et boiteuse. Mais telle qu'il l'a mise au jour, elle a été bien accueillie du public : M. Brunot en énumère sept éditions, de 1609 à 1671.

En tête de son livre, Vittorio a placé un avant-propos en langue italienne, où ce jeune homme se présente avec modestie : s'il parle de son *longo e continuo studio*, il ne veut pas, dit-il, *s'anteporre ad altri ;* il se donne expressément comme un simple traducteur :

Se tra quelli che traducono d'una lingua in una altra, io solo venessi...

Nella traduttione di questo Dittionario spagnuolo e francese in lingua italiana,...

Come apparera dalla lettura di essa traduttione,...

Io prego qualunque huomo... che non voglia entrare a giudicare di tale traduttione, prima che...

A quatre reprises donc, dans ce court avant-propos, Vittorio présente son œuvre comme une traduction ; et même il mentionne elliptiquement l'ouvrage qu'il a traduit : *questo dittionario*, façon maladroite de désigner un livre dont il n'indique pas l'auteur.

Ce procédé nous étonne, et choque nos idées de propriété littéraire ; mais ces idées, au matin du XVIIe siècle, étaient encore à naître.

2° **Claude Huart**, fils d'un notaire de Paris, est mort à Genève en 1728, âgé d'environ 65 ans. Il a publié en 1725 une traduction des *Hypotiposes* de Sextus Empiricus, accompagnée de commentaires intéressants. — Une notice sur cet écrivain paraîtra dans le *Bulletin de la Société d'Histoire du protestantisme français.*

3° **Jean-Louis Mallet-Butini** est l'auteur d'une brochure: *De la nécessité d'un culte public*, qui eut deux éditions en 1797. Elle a été longuement citée et commentée par Joseph de Maistre, dans son livre *Du Pape* (I, 9).

Mallet a publié en 1805 des *Idylles pour la jeunesse*, qui sont arrivées en 1809 à leur troisième édition. Quand celle-ci fut épuisée, il en voulut donner une quatrième. « Comme nous étions alors, dit-il, soumis au joug impérial, il m'en fallut demander la permission. Quelle ne fut pas ma surprise, quand le ministre que je supposais occupé d'objets tout autrement importants, après avoir pris la peine de parapher page à page mon manuscrit, en biffant ce qui n'était pas conforme à ses vues, me le rendit en disant que *les Genevois n'étaient déjà que trop amoureux de leur liberté, pour qu'il les y excitât encore par la réimpression de ces idylles.*

Mallet dut se résigner à attendre des temps meilleurs, qui arrivèrent heureusement, et lui donnèrent le plaisir de faire paraître une quatrième édition de ce petit ouvrage : *Idylles helvétiques et lettres sur la Suisse*, Genève, 1823, vij et 170 pages in-8°.

848. — *Séance du 25 janvier 1917.*

La famille Stafford et son conflit avec Calvin (1556), par M. Charles MARTIN. Impr. ci-après p. 201.

Jean de Lancy, un aventurier du XVe siècle, par M. Louis BLONDEL.

Jean de Lancy, le dernier représentant d'une famille noble, déjà illustre au XIIe siècle, n'était connu que par sa déclaration de guerre à la communauté genevoise. Bien avant les gentilshommes de la Cuiller il forma une coalition de seigneurs contre Genève et inspira pendant des années de vives craintes aux Genevois. Sans aucun scrupule, il s'attaqua sans cesse à leurs biens et à leurs personnes. Son nom entre dans l'histoire en 1456, avec son procès et son incarcération. Sur le point d'être condamné, il est gracié à la requête de la duchesse de Savoie, moyennant une somme de trois cents livres, qu'il ne put du reste jamais payer (Arch. d'Etat, P. C. 96 et P. H. 624). A partir de 1459, Jean de Lancy reprend sa lutte acharnée contre Genève : poursuivi, il se réfugie à Fribourg, à Bâle et ailleurs encore, il menace de mettre le feu à la ville. Sur les instances des Genevois, le duc de Savoie lance le 4 février 1460 des lettres de capture contre de Lancy ; le jour suivant il ordonne la démolition de sa maison. Mais tout cela n'avait pas grand effet et de Lancy réussissait à poursuivre ses intrigues. Il envoie, le 7 décembre 1464, sa déclaration de guerre à Genève (P. H. 650). Le duc de Savoie se décide à expédier de nouvelles lettres de capture le 9 mars 1465. Depuis lors, on n'entend plus parler de Jean de Lancy ; mais il semble avoir fini sa vie très tranquillement, car il signe, en 1471, un acte pour une vente de terrains. Le procès de cet aventurier est du plus grand intérêt pour la vie de l'époque. Sa maison existe encore en partie dans la propriété Blondel à Lancy.

Origine de la famille Saint-Ours, par M. F.-Raoul CAMPICHE.

M. Campiche communique un extrait des registres de la paroisse de Commugny-Coppet, déposés aux Archives cantonales vaudoises. C'est l'acte de mariage, contracté le 7 février 1708, au temple de Commugny entre Denis fils de feu David de Saint-Tour, de Grenoble en Dauphiné, réfugié, habitant à Nyon ; et Pernette fille de feu Charles Bartholony C. G. Ce document est intéressant par le fait qu'il indique le lieu d'origine de la famille Saint-Ours, jusqu'ici inconnu. D'autre part, il faut relever les nombreuses variantes auxquelles ce nom de famille a donné lieu, « Sintour, Desaintour, Saint-Tour, Saint-Ours, de Saint-Ours ». L'orthographe actuelle semble inexacte. Cette famille s'est divisée en deux branches ; l'une, *heimatlose*, fut reçue bourgeoise de Sainte-Croix en 1870, et l'autre, admise à la bourgeoisie de Genève le 29 juin 1759, qui s'éteignit en 1886 ; c'est celle du peintre.

849. — *Séance du 8 février 1917.*

Louise Labé, le procès Yvard à Genève, et le « Philosophe de Court », par Philibert de Vienne, par M. Alfred CARTIER. — Publié dans la *Revue des Livres anciens*, t. II, fasc. 4 (1917), p. 321-332, et à part.

Un épisode des relations entre Genève et la Savoie, 1666-1670 : le château de Bellerive, par M. Théodore FŒX. — Publié dans l'*Indicateur d'histoire suisse*, 48me année (1917), p. 61-92 ; tiré à part, Berne, 1917, in-8, 32 p.

850. — *Séance du 22 février 1917.*

Sceaux et moulages de sceaux, par M. Charles ROCH.

Les sceaux ont été, du XIIe au XVe siècle, les pièces validant les chartes. Ils sont restés d'un usage courant jusqu'à la Révolution.

Comme pièces de validation ou simplement d'identification, les sceaux ont un caractère représentatif de la personne (individu ou personne sociale) dont ils émanaient. Cela leur donne à la fois un certain attrait et une valeur scientifique.

Leur charme consiste avant tout dans le fait que, après avoir marqué la volonté et parfois la puissance d'un personnage ou d'un groupement, ils ne sont plus que des vestiges d'un passé très différent, dans son état politique et social, de nos institutions actuelles.

Ayant représenté matériellement des personnes qu'ils désignaient par une inscription, des signes, des armoiries, des devises, à des dates certaines, les sceaux ont un intérêt historique qui n'a pas besoin d'être démontré.

A ces deux caractères très différents vient s'en ajouter un troisième sans rapport avec les premiers : la valeur esthétique. Cette valeur esthétique est généralement reconnue, mais ce qu'on ignore c'est que du Xe siècle à 1439, on ne saurait trouver de plus beaux modelages que ceux des sceaux.

Les Archives d'Etat de Genève possèdent des milliers de sceaux qu'il importe beaucoup de sauver d'une détérioration malheureusement déjà assez avancée. Pour cela, il est urgent d'en avoir de bons moulages, dont les uns, choisis et coloriés, pourront être exposés et feront apprécier la valeur esthétique des sceaux et dont les autres, en plâtre légèrement teinté et durci, seront un objet d'études pour la technique de la gravure, du modelage, pour l'histoire de l'art, l'archéologie, la paléographie, etc.

Les Archives d'Etat de Genève ont donc commencé, grâce à une subvention de la Société auxiliaire des Sciences et des Arts, le moulage en deux exemplaires de leurs sceaux, un exemplaire restant dans les locaux des Archives, l'autre étant remis au Cabinet de numismatique.

Les sceaux originaux, même séparés des documents qu'ils validaient, ont leur place indiquée aux Archives d'Etat.

Henri Corneille Agrippa à Genève, 1521-1522, par M. Théophile DUFOUR.

Après avoir mené une vie aventureuse en France, en Allemagne, en Angleterre, en Italie, Henri Cornelis, dit Corneille Agrippa, vint à Genève en mai ou juin 1521, et y fut reçu bourgeois gratuitement le 11 juillet 1522. A la fin de décembre 1522, il partit pour Fribourg, où il passa une année. Malgré tout ce que l'on a écrit sur lui, on est peu fixé sur son vrai caractère. Cet homme érudit était adonné à toutes les sciences, entre autres à l'astrologie et aux sciences occultes. M. Dufour a trouvé, il y a plus de vingt ans, une information faite par le lieutenant du vidomne de Genève, en octobre et décembre 1523, document inédit qui jette un jour curieux sur la vie privée d'Agrippa. Par les dépositions des témoins, on constate qu'il se réunissait fréquemment avec No. Jean Maillard le jeune, d'une famille notable, et qu'ils paraissent avoir fait ensemble de la fausse monnaie. L'un et l'autre, absents, ne furent pas interrogés, et on ne peut connaitre exactement le degré de culpabilité d'Agrippa. Mais les charges sont fortes, et il est en tout cas certain que Maillard écoulait de faux testons tout neufs. Les registres du Conseil, le 15 septembre 1523, disent seulement qu'il circule des pièces fausses et que le vidomne procède à une enquête. Maillard, sentant sa situation dangereuse, prit le large et ne

reparut plus à Genève. En terminant, M. Dufour montre la photographie de la moitié d'un grand calendrier à trois colonnes, pour l'année 1523, placard trouvé dans une reliure et qui lui a été communiqué en 1899 par M. Léopold Delisle : il porte la double indication d'Agrippa, comme auteur, et de Jacques Vivian à Genève, comme imprimeur.

Inscription romaine trouvée au Terraillet, commun. par M. Louis BLONDEL.

En démolissant la belle maison Buisson, au Terraillet (nº 1, Terraillet et nº 3, rue Traversière), on a retrouvé dans la voûte de la cave une inscription romaine en roche, bien conservée. On sait que c'est près de là que passait une des enceintes intermédiaires du moyen âge, construite en partie avec des matériaux romains, vers la fin du XIIe siècle.

L'inscription, qui a environ 1,10 m. sur 0,64 m., a une moulure supérieure et inférieure. On lit : SEXTVS FILIVS FRATRI TITO RICCIO NIVA...

On connaît déjà deux inscriptions de cette famille à Genève portant dans le catalogue de E. Dunant les nos XXIII et LXX du Musée épigraphique. Celle qui vient d'être retrouvée, présente les caractères du Ier siècle et il sera intéressant de l'étudier plus complètement dès qu'elle sera transférée au Musée. Outre cette inscription il faut signaler la présence de fragments de poteries romaines, de poids de la même époque, dans des remblais recouvrant le sable de la grève, contre la rue Traversière.

M. Albert CHOISY montre une **lettre de maîtrise** de 1718 de Pierre Aymonier, maître marchand passementier et rubantier. Cette pièce rare est pourvue du sceau de la corporation du XVIe siècle. (Elle a été dès lors déposée aux Archives d'Etat.)

851. — *Séance du 8 mars 1917.*

Isaac Thellusson et les Emigrés de 1737, par M. André Corbaz.

Il s'agit d'un épisode de la Révolution genevoise de 1734-38. Ce récit, extrait d'un ouvrage que l'auteur se propose de publier sous le titre de « Noble Isaac-Jean de Thellusson, ministre de la République à la Cour de France », s'appuie sur une vaste correspondance inédite, adressée à Thellusson et qui appartient à la famille Fæsch, descendante des Thellusson. Il y a là une véritable mine pour les historiens futurs de cette époque si troublée, plus de neuf cents lettres écrites par les hommes les plus marquants de l'époque, et particulièrement les chefs du parti aristocratique : Le comte de Montréal, les conseillers Favre, Tronchin, Trembley, de Chapeaurouge, le pasteur Ami Lullin, J.-L. Eynard, l'avoyer d'Erlach, le résident français Champeaux, d'autres encore.

Nous sommes en 1737, au lendemain des journées des 21 et 22 août ; les Michelistes ont eu le dessus, et le sang a coulé. Genève est en pleine révolution. Le parti aristocratique, dont les fautes ont amené la ruine, est atterré. Alors commence l'émigration. Tous les chefs quittent la ville et après eux plus de trois mille personnes. Ils se répandent en Savoie, dans la terre de Gex et dans le pays de Vaud. Trois centres de résistance : à Carra-Cornières, le domaine de Marc-Conrad Trembley, à Feuillasse près de Meyrin, le lieu d'exil de l'ancien syndic Jean Trembley, et enfin à Ferney qui devient le quartier central des patriciens. Le comte de Montréal y dirige le mouvement contre révolutionnaire. Il intrigue à Berne et à Paris. De là, partent tous les fils de la conspiration. Car ce sont de véritables conspirateurs. Ne songent-ils pas à fonder une autre Genève opposée à la Genève bourgeoise ! De Montréal écrit : « J'ai un dessein qui est de former un schisme. Nous sommes un très grand nombre et avons des magistrats, ainsy nous ferons la République. » Mais, au-dessus du comte de Montréal, il y a Thellusson, qui est l'âme de l'opposition aristocratique. Ce fut lui qui provoqua, de son propre chef, et sans consulter même ses amis politiques, la médiation du roi de France. Qu'allait apporter aux esprits troublés le comte de Lautrec ? L'épée ou le rameau d'olivier ? Ce fut l'apaisement qui prévalut. Et M. Corbaz termine par cette pensée du conseiller Favre : « Notre ville est une coquette qui nous a fait une grande infidélité, mais dont les charmes séduisent encore ceux qui en ont été préoccupés. »

852. — *Séance du 22 mars 1917.*

Jean-Baptiste et Husain, par M. Max van BERCHEM.

M. Max van Berchem fait une communication sur les rapports entre certains cultes et mythes relatifs à des têtes coupées en Orient. A propos d'une inscription provenant du célèbre sanctuaire de la tête de Husain à Ascalon, au moyen âge, il montre que, dans la plupart des villes syriennes, un culte et des légendes relatifs à la tête de Husain, coupée, d'après la tradition, sur le champ de bataille de Kerbela en 680 de notre ère, se sont superposés à un culte et à des légendes relatifs à la tête de Jean Baptiste ; lesquels, à leur tour, pourraient bien avoir été substitués à certains traits analogues des antiques Adonies syriennes. Il signale en passant quelques observations connexes, telles que celle qui nous montre, dans la plupart des grandes mosquées syriennes, d'anciennes églises de Saint-Jean et l'évolution parallèle de la tête coupée en Perse, sous les Achéménides et les Sassanides, et qui aboutit, elle aussi, à Husain et aux fêtes célébrées encore aujourd'hui, par les chiites persans, en l'honneur de ce saint. M. van Berchem montre enfin, comment l'épigraphie arabe peut jeter quelque lumière sur ces croyances et sur leurs sanctuaires.

Le sarcophage troué de la cathédrale Saint-Pierre à Genève et sa vénération populaire, par M. Waldemar DEONNA. — Impr. dans le *Bulletin de l'Institut national genevois*, t. XLII (1917), p. 487-500.

853. — *Séance du 19 avril 1917.*

Episodes de l'histoire de Genève de 1788 à 1792, par M. Henri FAZY. — Fragments (p. 113-133 et 195-233) de son ouvrage intitulé : *Genève de 1788 à 1792 : la fin d'un régime* (Genève, 1917, in-8).

Emprunts et impôts de guerre à Genève pendant la Restauration, 1814-1816, par M. William E. RAPPARD. — Publié dans le *Journal de statistique et Revue économique suisse*, 53me année, 1917, p. 145 172 ; tiré à part, Berne, 1917, in-8, 89 p.

854. — *Séance du 3 mai 1917.*

La parenté genevoise de Madame de Staël, par M. Eugène RITTER.

Ce travail considérable qui comprend cent quarante tableaux généalogiques, avait été entrepris en vue du centenaire du 14 juillet 1917. M. Ritter a énuméré environ deux cents familles, soit près de deux mille personnes, qui ont des liens de parenté avec Madame de Staël ; entre autres, plus de cent vingt membres de notre société.

Trois lettres d'Auguste de Staël, communiquées par M. Henry NECKER.

Auguste de Staël, fils de Mme de Staël, aimait beaucoup Genève, où il fit de nombreux séjours. La première lettre, datée de Londres et adressée à Louis Prevost, concerne la Restauration à Genève, et la délimitation du territoire genevois. Les deux autres, datées de Paris, sont adressées à Necker-de Saussure et à Louis Necker. Auguste de Staël demande à connaître le texte de la nouvelle Constitution. Ces trois lettres témoignent de l'attachement du fils de Mme de Staël à Genève et des sentiments d'intérêt qu'il lui portait.

Diplômes de noblesse des familles genevoises, par M. Henry DEONNA. — Impr. dans les *Archives héraldiques suisses*, t. XXXI (1917) p. 6-21, 57-71, t. XXXII (1918) et tiré à part.

Le cahier original de la levée de 1464, par M. Charles ROCH. — Sera publié dans les M. D. G., t. XXXII.

Désordres du 25 juillet 1474 à Genève, par M. Victor van BERCHEM.

M. Victor van Berchem communique quelques fragments d'une enquête du vidomne de Genève, d'après un document de la collection Galiffe, récemment entrée aux Archives d'Etat. Cette enquête a trait à des désordres survenus, le 25 juillet 1474, dans les rues de la ville, à l'occasion du passage de l'avoyer bernois Nicolas de Diesbach, à son retour d'une ambassade en France. Une querelle sans importance, entre un serviteur de l'ambassade suisse et deux jeunes garçons genevois, fut l'origine de l'incident qui devait avoir de fâcheuses conséquences pour Genève. Très irrités de l'atteinte portée à leur honneur, en la personne de leur ambassadeur, les Bernois prirent une attitude menaçante à l'égard de Genève, à laquelle ils réclamèrent une indemnité de douze mille florins d'Allemagne. Cette somme n'ayant pas été payée, l'incident de juillet 1474 fut au nombre des griefs formulés contre Genève, lorsque, en octobre 1475, après la conquête du pays de Vaud par les Suisses, cette ville, menacée elle aussi, dut se racheter au moyen d'une rançon de vingt-huit mille florins du Rhin. Les dépositions de nombreux témoins devant le tribunal du vidomne permettent de reconstituer les phases successives de l'incident. Elles montrent, en particulier, l'antagonisme profond qui existait, dans nos contrées, à la veille des guerres de Bourgogne, entre Welches et Allemands et les difficultés créées au Conseil de Genève par la présence, dans la ville, de nombreux éléments étrangers que le commerce y attirait.